

# Taux de taxation



**Dépôt des prévisions budgétaires 2026**  
et du programme triennal des immobilisations  
2026-2027-2028

## TAUX DE TAXES FONCIÈRES 2026

Catégorie d'immeuble	2025	Taux (\$/100\$ d'évaluation)
Résiduelle (résidentiel)	0,575 \$	0,42 \$
Non résidentiel (commercial)	0,8338 \$	0,84 \$
3 à 5 logements	-	0,5599 \$
6 logements ou plus	0,7665 \$	0,5599 \$
Terrains vagues desservis	1,15 \$	0,42 \$
Agricole	0,575 \$	0,42 \$

\*Intérêt : 5% annuellement sur le versement en retard.



## TARIFS / TAXES DE SERVICES ET AUTRES 2026

Service / taxe	2025	Taux / tarif
Gestion des ordures ménagères	279,76 \$	272,73 \$ par unité (logement, chalet, commerce ou exploitation agricole) générant 6 sacs ou moins
Taxe d'eau	203,65 \$	377,28 \$ par unité pour 300 m <sup>3</sup> /an, puis 1\$/m <sup>3</sup> au-delà
Digues & stations de pompage	101,08 \$	98,99 \$/hectare
Taxe d'assainissement (égout)	0,1000 \$	0,0512 \$/100\$ d'évaluation
Taxes de Régie	0,0140 \$	0,0127 \$/100\$ d'évaluation
Taxes règlement 320-2008 (voie cyclable)	0,025 \$	0,0020 \$/100\$ d'évaluation
Taxes règlements 361-2010 & 427-2016 (expropriation)	0,0093 \$	0,0045 \$/100\$ d'évaluation
Taxes règlement 413-2015 (centre communautaire)	0,0041 \$	0,0030 \$/100\$ d'évaluation
Licence pour chien	15 \$	15 \$

Extrait du Règlement de taxation 505-2026 adopté lors de la séance du 16 février 2026



**Valeur foncière totale 2026 : 714 432 200\$**

**N'oubliez pas d'ajouter ces dates  
à vos agendas**

Versement	Date
1er versement	26 mars 2026 (jeudi)
2e versement	28 mai 2026 (jeudi)
3e versement	23 juillet 2026 (jeudi)
4e versement	24 septembre 2026 (jeudi)

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nouvellement élue mairesse de notre belle Municipalité, j'ai l'honneur de vous présenter, pour la première fois, le budget 2026 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 (PTI).

La préparation de ce budget s'est faite en étroite collaboration avec le Conseil municipal et l'équipe de gestion. Notre objectif était clair: vous proposer un budget responsable, qui tient compte de votre capacité de payer, dans un contexte où plusieurs d'entre vous subissent l'impact du nouveau rôle d'évaluation, tout en respectant les engagements nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité. Dans cet exercice, le Conseil a notamment revu la priorisation de certains dossiers et analysé attentivement les dépenses opérationnelles afin de s'assurer que chaque dollar est investi de façon réfléchie.

Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention du Conseil, deux enjeux majeurs se démarquent. En ce qui concerne le réseau d'égout, l'usine d'épuration et la gestion des étangs aérés sont à leur pleine capacité, raison pour laquelle un règlement de contrôle intérimaire a dû être mis en place en 2022 afin, entre autres, d'interdire tout nouveau branchement. Des investissements seront à prévoir afin de poursuivre les étapes nécessaires en vue de nous conformer aux exigences du ministère de l'Environnement. Il est raisonnable de penser qu'il reste encore plusieurs démarches à franchir avant de pouvoir envisager, un jour, la levée du RCI. Une séance d'information sur nos réseaux d'aqueduc et d'égout est planifiée ce printemps. Le Conseil souhaite être transparent sur le sujet.

Du côté de l'eau potable, la Régie intermunicipale d'eau potable Henryville-Venise doit également faire l'objet d'une importante mise à niveau et il faut prévoir l'ajout d'un réservoir d'eau. Dans la même logique de gestion responsable, nous vous informons qu'une campagne d'économie d'eau potable sera lancée cette année. Chaque geste compte en passant parfois par des changements d'habitude, car l'eau n'est pas une richesse inépuisable. Ce ne sont pas des projets « visibles » au quotidien, mais ce sont des infrastructures essentielles au bon fonctionnement de notre municipalité.

Et les taxes, me direz-vous ? Pour 2026, le taux de taxe foncière de base est fixé à 0,42 \$/100 \$. Il est donc plus bas que l'an dernier. Malgré l'augmentation des quotes-parts, notamment à la MRC et à la Sûreté du Québec, ce taux vise à limiter autant que possible les hausses découlant du nouveau rôle d'évaluation.

Notre budget maintient l'engagement de la Municipalité : présenter un budget sain et équilibré, tout en conservant la qualité des services offerts à la population. Veuillez noter que pour pallier à une limitation des taxes, malgré le fait que les quotes-parts coûtent sont toujours plus dispendieuses avec parfois des hausses entre 9 et 10 %, chaque département a contribué à des coupes budgétaires.

Enfin, je tiens à vous assurer que les événements et la vie communautaire ne seront pas en reste. D'ailleurs, une nouveauté s'ajoute cette année : le Café de la mairesse, un rendez-vous convivial qui vous permettra de venir discuter avec les élus, poser vos questions et échanger sur les dossiers qui vous touchent, dans une ambiance simple et accessible. L'année sera ponctuée de beaux événements rassembleurs. Sachez que le Conseil municipal demeure à votre disposition pour répondre à vos questions.

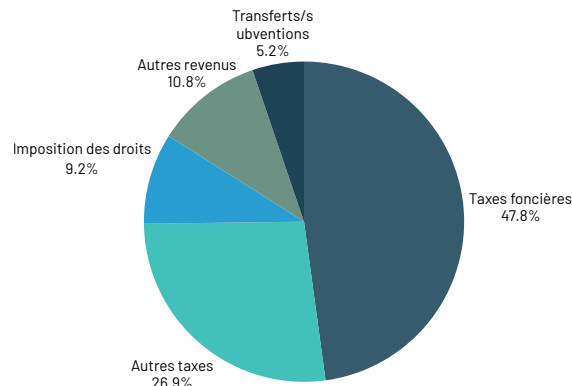
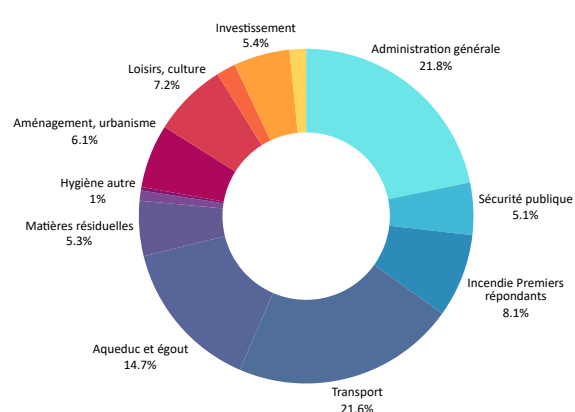
Au plaisir de vous rencontrer lors d'une assemblée municipale, au Café de la mairesse ou lors d'un événement dans notre belle communauté !

*Mélanie Ménard*  
Mairesse

**Municipalité de Venise-en-Québec** 237, 16e Avenue Ouest Venise-en-Québec (Québec) J0J 2K0  
information@venise-en-quebec.ca | 450 346-4260 | veniseenquebec.ca | Portail citoyen : citoyen.veniseenquebec.ca

## Tableau des revenus et des charges

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2025	2026
Administration générale	1448 536 \$	1614 684 \$
Sécurité publique SQ	346 104 \$	375 532 \$
Sécurité publique Incendie et Premiers répondants	559 852 \$	598 077 \$
Transport	1273 881 \$	1602 914 \$
Hygiène du milieu - Aqueduc et égout	867 929 \$	1087 714 \$
Hygiène du milieu - Matières résiduelles	405 634 \$	396 000 \$
Hygiène autres	72 570 \$	72 570 \$
Santé et bien-être		25 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	596 951 \$	456 274 \$
Loisirs et culture	549 913 \$	532 022 \$
Frais de financement	104 789 \$	138 904 \$
Investissements	220 160 \$	402 222 \$
Remboursement capital	450 835 \$	118 350 \$
<b>Total des charges</b>	<b>6 897 154 \$</b>	<b>7 420 263 \$</b>
Affectation de l'exédent non affecté	- \$	- \$
Affectation de l'exédent affecté	150 000 \$	(265 000) \$
Réserve financière	(50 000) \$	(25 000) \$
<b>Total des dépenses plus affectations</b>	<b>6 797 154 \$</b>	<b>7 130 263 \$</b>
Écart	(109 520) \$	(300 000) \$
Équilibrage par surplus cumulé	109 520 \$	300 000 \$
Déficit/surplus	- \$	- \$
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	2025	2026
Taxes foncières	3 356 341 \$	3 292 133 \$
Autres taxes	1 711 190 \$	1 853 887 \$
Impositions des droits	527 500 \$	632 000 \$
Autres revenus	636 025 \$	743 637 \$
Transferts/subventions	456 578 \$	358 606 \$
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>6 687 634 \$</b>	<b>6 880 263 \$</b>



## Le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

DESCRIPTION	2026	2027	2028	AIDE FINANCIÈRE	FINANCEMENT
Ameublement et équipement bureau (informatique)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$		Revenus d'investissement
Infrastructures SSI (local décontamination/ÉPI, aménagement bureau)	33 000 \$				Revenus d'investissement
Équipements du service incendie	35 350 \$	30 000 \$	30 000 \$		Revenus d'investissement
Usine de traitement (ligne d'aération, conduite d'alun, plans et devis et plans et devis pour augmentation de la capacité)	390 000 \$	150 000 \$	750 000 \$	PRIMEAU	Emprunt et Subventions
Mise aux normes PP3 et PP5 (seule PP3 en 2026 : augmentation de capacité électrique et contrôle à vitesse variable et installation nouvelles pompes Flygt 3202 pour augmentation de capacité)	55 000 \$	100 000 \$		TECQ	Subventions
Équipements téléométriques : nouvelles pompes PP1 et PP2, travaux chambre de débitmètre à l'entrée de la station d'épuration avec téléométrie et plans et devis pour la chambre de débitmètre	160 500 \$	50 000 \$	25 000 \$	TECQ	Subventions et revenus d'investissement
Réhabilitation et réfection réseau d'égout : travaux de réhabilitation des conduites avec infiltration et devis - sera bcp d'honoraires en 2026	125 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	TECQ	Emprunt et Subventions
Bouclage réseau : pour permettre de couper l'eau et ainsi isoler des secteurs pour les réparations	315 000 \$			TECQ	Surplus affectés
Réfection chemins et ponceaux et divers	382 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	PPA (15 000 \$)	Surplus non affectés, emprunt et subventions
Réfection quai municipal et berges	215 000 \$	1500 000 \$			Surplus affectés et Emprunt
Nouveau garage municipal	1 538 028 \$			PRACIM, BRANCHEZ AU TRAVAIL	Emprunt et revenus de subventions
Sentier de la nature - Plans	20 000 \$				Revenus d'investissement
Rénovation Galerie du Lac		150 000 \$	1 800 000 \$	FMV	Subventions et emprunt
Remplacement du ponceau McFee		1000 000 \$		PRAFI	Subventions et emprunt
Sentier de la nature - option 1		1095 000 \$			Règlement d'emprunt
Plans et devis Deck Hockey	20 000 \$				Revenus d'investissement
<b>Total</b>	<b>3 298 878 \$</b>	<b>4 495 000 \$</b>	<b>3 025 000 \$</b>		

Revenus d'investissement de 2 286 878 \$, des dépenses d'investissement de 3298 878 \$ et une affectation de l'exédent de fonctionnement non affecté, de l'exédent de fonctionnement affecté ainsi qu'au fonds de roulement de 1 012 000 \$ pour le financement des investissements.

Une programme triennal d'immobilisations (PTI) est un plan sur trois ans qui représente les projets d'investissements majeurs qu'une municipalité prévoit réaliser pour ses infrastructures et équipements.

À quoi sert-il? Vous informez sur...

- **Quels projets** sont envisagés (ex.: réfection de rues, aqueduc et égouts, bâtiments municipaux, parcs, véhicules, infrastructures de loisirs);
- **Quand** ils sont prévus (année 1, 2 ou 3);
- **Combien** ils pourraient coûter (estimations);
- **Comment** ils seraient financés (ex.: taxes, emprunts, subventions, fonds de réserve).

Le PTI est donc un **outil de planification et de transparence**: il guide les priorités d'investissement de la municipalité, mais il ne signifie pas nécessairement que tous les projets seront réalisés exactement tels quels, puisqu'ils peuvent évoluer selon les besoins, les coûts, les subventions et les décisions du conseil municipal.